

Immatriculation des véhicules

**Vos démarches d'immatriculation en un clic
sur le site de la préfecture du Bas-Rhin**

www.bas-rhin.gouv.fr

Systeme
d'immatriculation
des véhicules



Les démarches d'immatriculation suivantes sont
à effectuer par **télé-procédure** :

- **Changement d'adresse**
- **Déclaration de cession**
- **Demande de certificat de situation administrative (non-gage).**



AB-344-CA

Pour effectuer les **autres** démarches relatives à
l'immatriculation vous pouvez :

**trouver le
professionnel de
l'automobile habilité
pour traiter votre dossier
près de chez vous**



OU

**prendre un rendez-
vous pour déposer votre
dossier à la préfecture
ou en sous-préfecture**



Prendre un
rendez-vous



**Vous souhaitez des services
plus disponibles :**

nous nous engageons à optimiser
nos conditions d'accès en fonction
de vos besoins



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU BAS-RHIN

**Vous attendez un accueil
plus attentif :**

nous nous engageons à vous
recevoir avec courtoisie et
efficacité

